



Mission d'information sur le bilan de la loi de programmation militaire 2019-2025

Synthèse du rapport



Président et rapporteurs

M. Thomas Gassilloud

Député du Rhône, Renaissance

M. Yannick Chenevard

Député du Var, Renaissance

M. Laurent Jacobelli

Député de la Moselle, Rassemblement national

Une loi de programmation militaire est une loi singulière. Elle constitue non seulement un outil de planification financière indispensable pour notre outil de défense mais incarne également le pacte entre la Nation et son armée mais également. Elle symbolise, plus que toute autre loi, la place que notre pays souhaite tenir au sein du concert des Nations. Elle est aussi et surtout la traduction d'une ambition stratégique.

Dans un contexte où, au cours des décennies précédentes, le budget de la défense avait été sacrifié sur l'autel des « dividendes de la paix » et se caractérisait par un sous-investissement chronique sur les plans humain, capacitaire et opérationnel, pour la première fois depuis les années 1980, une loi de programmation militaire a été respectée à l'euro près. Tirant pleinement les conséquences de l'accroissement des menaces, du renouveau de la compétition stratégique et du durcissement de la conflictualité à l'échelle mondiale, la loi de programmation militaire 2019-2025 a permis de réparer nos armées, abimées par des décennies de déflation budgétaire, et d'initier la remontée en puissance de notre outil de défense. Tel est le constat général que les rapporteurs ont pu faire à l'issue de leurs travaux dans le cadre de leur mission d'information.

Toutefois, malgré le bilan globalement positif de l'exécution de la loi de programmation militaire 2019-2025, les rapporteurs ont identifié plusieurs axes d'effort en vue de la future loi de programmation militaire. Si ces derniers concernent surtout les ressources humaines et les infrastructures, d'autres secteurs devront également faire l'objet d'une attention particulière, parmi lesquels le cyber, le renseignement ou encore les coopérations européennes, pour ne citer qu'eux.

Ainsi, à l'issue de leurs travaux, les rapporteurs formulent 41 propositions dont la prise en compte dans la future loi de programmation militaire permettrait de poursuivre la stratégie de remontée en puissance de nos armées.



PROPOSITIONS DES RAPPORTEURS

Sur l'exécution financière de la loi de programmation militaire

1. Sécuriser les ressources financières de la prochaine loi de programmation militaire :

- par la mise en place d'un mécanisme d'ajustement des crédits en fonction de l'évolution de l'inflation ou *a minima* d'une clause de revoyure automatique au-delà d'un certain seuil d'inflation ;
- et par la mise en place d'un mécanisme compensatoire d'abondement de crédits en cas de non-atteinte des prévisions de recettes exceptionnelles.

2. Renforcer le rôle du Parlement sur les actualisations et les ajustements annuels :

- en inscrivant dans la future loi de programmation militaire le fait que les actualisations devront nécessairement faire l'objet d'un vote au Parlement ;
- et en associant une délégation de parlementaires issus des commissions chargées de la Défense nationale et des forces armées aux travaux relatifs aux ajustements annuels de la programmation.

3. Garantir le financement interministériel des surcoûts OPEX-MISSINT :

- en incluant dans la provision OPEX-MISSINT les coûts envisagés au titre des engagements de nos forces armées qui ne relèvent pas juridiquement des OPEX et des MISSINT, tels que les engagements actuels sur le flanc Est de l'Europe ;
- et en systématisant le financement interministériel des surcoûts nets au titre des OPEX-MISSINT.

Sur la modernisation capacitaire

4. Poursuivre le renouvellement et l'homogénéisation des parcs au sein des armées, en respectant notamment les cibles au titre de l'Ambition 2030 des programmes Scorpion, Rafale et de patrouilleurs océaniques hauturiers.

5. Répondre aux besoins engendrés par l'acquisition de nouvelles capacités en termes d'entraînement et d'infrastructures opérationnelles, ce qui implique de renforcer la cohérence entre, d'une part, les nouvelles capacités, et, d'autre part, les outils et infrastructures de préparation opérationnelle et de maintenance requis par l'arrivée de ces nouveaux équipements.

6. Poursuivre l'effort d'adaptation des capacités de nos armées afin de tenir compte de l'évolution du contexte stratégique, telle qu'issue de la guerre en Ukraine, dans des domaines clés comme les munitions, la défense sol-air, les capacités de frappe dans la profondeur, les capacités de destruction des capacités aériennes ennemies, la lutte sous-marine ou encore les drones et les munitions télé-opérées.

7. Faire de la réduction des normes, de la simplification des programmes d'armement et de la mobilisation des acteurs publics et privés pour le financement des entreprises de la BITD les axes prioritaires de la feuille de route relative à l'économie de guerre.

Sur les coopérations européennes

8. Introduire dans la future loi de programmation militaire des jalons décisionnels permettant de faire le point, à intervalles réguliers, sur les avancées des programmes de coopération à l'échelle européenne, afin de déterminer si ceux-ci doivent être poursuivis ou non.

9. Veiller à ce que le contrôle des exportations des équipements issus des coopérations européennes demeure une prérogative nationale.

10. Garantir que les mécanismes européens de financement soient centrés sur les seuls besoins capacitaires des armées européennes et non sur une logique visant à favoriser la concurrence.



PROPOSITIONS DES RAPPORTEURS (Suite)

Sur le renseignement

11. Donner les moyens à la direction du renseignement militaire de relever les défis auxquels elle est confrontée :

- en termes de ressources humaines, par la poursuite des efforts de recrutement inscrits dans la loi de programmation militaire 2019-2025 ;
- en veillant au bon déroulement du programme ARCHANGE, lié à la compensation du retrait des C160 Transall « Gabriel » nécessaires au renseignement d'origine électromagnétique ;
- en veillant à la montée en puissance de l'outil ARTEMIS, indispensable pour le traitement et l'exploitation des données de masse ;
- et en pérennisant sa nouvelle organisation en plateaux.

12. Poursuivre les efforts en matière de fidélisation des agents de la direction générale de la sécurité extérieure, en particulier dans le domaine cyber et en termes d'infrastructure avec le projet de nouveau siège au Fort Neuf de Vincennes, **et veiller au respect de l'équilibre indispensable entre l'adaptation au progrès technologique et le renseignement d'origine humaine.**

13. Augmenter le budget de la direction du renseignement et de la sécurité de la défense et veiller à la conservation de sa militarité pour lui permettre d'honorer toutes ses missions.

Sur le cyber

14. Fidéliser les agents cyber grâce à de meilleures rémunérations et des efforts importants en matière de formation.

15. Valoriser le rôle des réservistes par un renforcement de leurs missions et l'octroi de moyens supplémentaires pour améliorer leur environnement et leurs conditions de travail.

16. Repenser les modalités de la lutte informatique en renforçant le niveau d'action stratégique de la lutte informatique défensive et en appuyant davantage les armées sur le terrain en matière de lutte informatique offensive et de lutte informatique d'influence.

17. Développer davantage les partenariats à l'échelle nationale avec les autres services de l'État dans le domaine cyber (ANSSI, services de renseignement, DGA, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères...) et avec des partenaires européens et internationaux.

Sur l'espace

18. Poursuivre le renouvellement du segment satellitaire par la consolidation des programmes CELESTE pour le renseignement d'origine électromagnétique et IRIS pour le renseignement d'origine image.

19. Poursuivre le développement de capacités de protection des satellites et d'actions dans l'espace, notamment grâce à l'amplification du programme ARES dans le cadre de la future loi de programmation militaire.

20. Conduire une réflexion sur l'opportunité pour nos armées de s'appuyer sur certaines capacités civiles développées dans le cadre du *New Space*, notamment dans le domaine des constellations à basse altitude.



PROPOSITIONS DES RAPPORTEURS (Suite)

Sur l'innovation de défense

21. Poursuivre l'effort financier au-delà du milliard d'euros dès lors que des besoins supplémentaires de financement s'avèrent nécessaires.
22. Renforcer les effectifs de l'Agence de l'innovation de défense.
23. Investir davantage dans les domaines prioritaires comme le quantique.

Sur l'activité opérationnelle

24. Renforcer notre présence militaire dans la zone indopacifique.
25. Réévaluer l'opération Sentinelle.
26. Promouvoir des dispositifs de nature à renforcer la réactivité de nos armées, notamment en matière de délais de préavis pour les déploiements.
27. Gagner en épaisseur pour renforcer la préparation opérationnelle de nos armées en faisant du rechargement des stocks de munitions et des équipements missionnels un axe fort de la future loi de programmation militaire.
28. Veiller à ce que le recours à la simulation pour la préparation opérationnelle ne se fasse pas au détriment des entraînements réels qui, en l'état actuel de la technologie, demeurent essentiels.
29. Augmenter significativement les stocks de pièces de rechange critiques et simplifier les plans de maintenance pour accompagner la montée en puissance des contrats verticalisés.
30. Maîtriser les coûts du maintien en condition opérationnelle (MCO) et préparer le MCO à un conflit de haute intensité.
31. Mettre en place des mesures spécifiques pour fidéliser les mécaniciens, notamment des accords avec les entreprises de la BITD en vue de limiter le débauchage précoce et non-coordonné des ressources humaines des armées.

Sur l'axe « à hauteur d'homme »

32. Prévoir un effort significatif en faveur de la partie indiciaire de la rémunération des militaires pour répondre au défi de l'attractivité et de la fidélisation des ressources humaines.
33. Accroître la fidélisation en recrutant le plus tôt possible grâce à l'apprentissage et au développement d'offres de formation innovantes.
34. Lever les contraintes sur les schémas d'emploi en renforçant la dimension pluriannuelle du pilotage des recrutements.
35. Renforcer le rôle des réservistes en assouplissant les règles de recrutement, en responsabilisant davantage les employeurs et en redimensionnant les dispositifs de recrutement, de formation et d'encadrement.
36. Amplifier l'effort financier dans le domaine des infrastructures pour réduire la dette grise, tant dans le domaine des infrastructures technico-opérationnelles que dans les domaines du logement et de l'hébergement.
38. Accélérer la résorption des « points noirs » identifiés dans le plan « Condipers » dans le domaine des locaux d'hébergement, de travail et de restauration.
39. Pérenniser et renouveler chaque année l'opération « Poignées de porte ».
40. Alléger les normes issues du secteur civil pour les infrastructures de défense.
41. Donner davantage de marges de manœuvre aux chefs de corps pour la conduite de menus travaux par l'octroi d'une enveloppe financière discrétionnaire.